

Article 10 : « Tu ne convoiteras rien de ce qui est à ton prochain. »

CEC 2541-2543

2. Les désirs de l'Esprit

Rôle de la grâce et du Saint Esprit

Tout baptisé est invité à découvrir en lui la présence de l'Esprit-Saint ; par la découverte de cette présence, l'homme s'aperçoit qu'il dispose d'un véritable moyen surnaturel pour l'aider à faire les bons choix pour apprendre à aimer sans convoiter injustement.

Ce moyen est l'économie de la loi et de la grâce qui :

- détourne le cœur de la cupidité et de l'envie
- initie aux désirs du Souverain Bien
- instruit des désirs de l'Esprit qui seul rassasie notre cœur.

L'homme ne se trouve pas seul dans ce combat contre la séduction et le paraître, mais dispose d'une aide surnaturelle pour discerner et choisir les désirs authentiques qui, seuls, peuvent rassasier son cœur ; depuis la Genèse, le Seigneur ne cesse de nous mettre en garde contre les mauvaises convoitises, qui semblent – apparemment - *bonnes à manger, agréables aux yeux, plaisantes à contempler*¹.

La loi ancienne ne justifie pas

Il existe un fossé entre ce que l'homme veut faire et ce qu'il réalise : *Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas*², écrit justement saint Paul. Ce conflit révèle qu'il existe la loi de Dieu (ou loi de la raison) et une loi du péché qui enchaîne l'homme, l'empêchant de réaliser le bien qu'il aimerait faire :

*Au plus profond de moi-même, je prends plaisir à la loi de Dieu. Mais, dans tout mon corps, je découvre une autre loi, qui combat contre la loi que suit ma raison et me rend prisonnier de la loi de péché qui est dans mon corps*³.

Or, la loi ancienne est la Révélation de cette loi de la raison au peuple d'Israël, elle donne la connaissance à l'homme du bien et du mal, mais elle ne constitue pas en elle-même l'instrument du salut et de la justification.

Voilà pourquoi saint Paul déclare que la loi ancienne est devenue instrument de la convoitise⁴, car elle ne fait que révéler à l'homme ce qu'est la convoitise sans pouvoir le sauver ; c'est pourquoi le peuple juif attendait un Sauveur.

Justifiés par le Christ, conduits par l'Esprit

¹ Gn 3, 6.

² Rm 7, 19.

³ Rm 7, 22-23.

⁴ Cf. Rm 7, 7.

Pour tous ceux qui croient, la justice de Dieu s'est désormais manifestée par la foi en Jésus-Christ. Cette justification, attestée dans la Loi et les prophètes, donne maintenant à l'homme le moyen d'être sauvé de ses désirs déréglés et de la loi du péché pour suivre l'Esprit-Saint.

La loi nouvelle, *grâce de l'Esprit-Saint répandue en nos cœurs par la foi au Christ*⁵, nous donne désormais les moyens de :

- crucifier la chair avec ses passions et ses convoitises par l'appartenance au Christ ;
- nous laisser conduire par l'Esprit pour devenir fils de Dieu ;
- suivre les désirs de l'Esprit car l'Esprit connaît nos faiblesses et vient à notre secours.

⁵ Rm 5, 5.